

MAIRIE DE LAILLY

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 10 AVRIL 2018

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni le mardi 10 avril 2018 à 20 heures 00, sous la présidence de Madame Sylvette MASSÉ

Présents : Madame Sylvette MASSÉ, Madame Christiane CROSIER, Monsieur Joël PENON, Madame Elisabeth LOISON, Monsieur Jean-Charles VAN MELLE, Monsieur Vincent CROSIER, Madame Jacqueline PERINAUD

Absent représenté : Monsieur Jean-Fabrice DELAYE par Madame Elisabeth LOISON, Madame Caroline SICARD par Madame Christiane CROSIER, Monsieur Alain MOIGNE par Madame Sylvette MASSÉ

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Joël PENON

~~~~~

### Ordre du jour:

Approbation du Procès Verbal du 23 Mars 2018

Vote du taux des quatre taxes

Approbation du Budget Primitif 2018

Projet régional de santé (PRS) ; Appel à mobilisation de l'AMF 89

Heures supplémentaires personnel titulaire (IHTS)

Questions diverses

### Délibérations du conseil:

#### Vote 4 taxes ( DE 2018 04)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DÉCIDE de conserver les mêmes taux que 2017, soit :

|                  | TAUX    |
|------------------|---------|
| TAXE HABITATION  | 16.29 % |
| FONCIER BATI     | 12.30 % |
| FONCIER NON BATI | 28.55 % |
| CFE              | 19.55 % |

#### Vote Budget Primitif 2018 ( DE 2018 05)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2311-1 et suivants;

CONSIDERANT que le budget doit être voté en équilibre réel, Madame le Maire expose au Conseil Municipal les conditions de préparation du budget primitif.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

**DÉCIDE**

Article 1 : D'adopter le Budget Primitif 2018 de la Commune comme suit :

|                           | DEPENSES            | RECETTES            |
|---------------------------|---------------------|---------------------|
| Section de fonctionnement | 302 985.87 €        | 302 958.87 €        |
| Section d'investissement  | 83 573.76 €         | 83 573.76 €         |
| <b>TOTAL</b>              | <b>386 559.63 €</b> | <b>386 559.63 €</b> |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, le budget primitif tel que présenté.

Projet de PRS (DE 2018 06)

## DÉLIBÉRATION CONCERNANT LE PROJET DE PLAN RÉGIONAL DE SANTÉ BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Le Schéma Régional des Urgences préconise la fermeture des Services d'Accueil et d'Urgences n'effectuant pas 11 500 passages à l'année et préconise la centralisation sur le CHU de Dijon des CRRA 15 des SAMU n'ayant pas une activité considérée comme significative. D'ores et déjà le transfert de celui du SAMU 58 (Nevers) sur Dijon est engagé, celui de la Haute-Marne (Chaumont) est effectif.

L'ARS BFC prévoit, avant 2022, la fermeture du CRRA15 du SAMU après celui de la Nièvre.

Les transports hélicoptérés seraient maintenus à Auxerre.

Selon l'ARS BFC, cette décision se justifie par le manque d'Urgentistes dans la région (150 à 200 postes non pourvus), notamment dans l'Yonne et la volonté d'optimiser les lignes de garde pour mieux répartir la ressource d'Urgentistes.

après en avoir délibéré décide, par 9 Voix pour et une abstention, d'émettre un avis défavorable au Projet Régional de Santé Bourgogne Franche-Comté tel que présenté.

### Questions diverses :

- Monsieur PENON Joël nous informe qu'une planche est abimée sur le bûcher de la Charmée et qu'il serait nécessaire de la remplacer rapidement.

- Syndicat mixte de la fourrière du Sénonais : le Règlement de la fourrière est mis en ligne sur le site internet de notre commune : [mairie-de-lailly.fr](http://mairie-de-lailly.fr)

- Poubelles : nous reconstruisons des problèmes pour les poubelles des résidences secondaires ainsi que celles de la salle des fêtes. Une réflexion doit être menée à ce sujet. Les personnes concernées sont invitées à se manifester auprès de la mairie.

- Pylône TDF : Mme le Maire a rencontré l'entreprise TDF concernant l'installation d'un pylône pour le réseau mobile dont l'emplacement est envisagé à proximité de l'autoroute et du cimetière de Lailly. Une étude est en cours.

- L'ouverture d'une crèche à Villeneuve l'Archevêque est prévue dans les mois à venir.

- Dates à retenir :

- Cérémonie du 8 Mai : 11h en mairie

- Four à pain :

- Samedi 16 juin

- Samedi 28 juillet

- Samedi 08 septembre

- Samedi 20 octobre : marche nocturne + four à pain

Fin de la séance 22h20.